



Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est composé de 36 membres, élus compte dûment tenu du principe de la représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, l'objectif étant que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. En application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2017, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2016, à l'expiration du mandat des membres suivants : Arménie, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Monténégro, Népal, Norvège, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie et Suisse.
3. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 4 au 6 avril 2016.
4. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
 - a) Un membre à choisir parmi les États d'Afrique;
 - b) Deux membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - c) Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;



d) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

5. La composition du Conseil d'administration en 2016 est indiquée dans l'annexe de la présente note.

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2016

Huit membres élus parmi les États d'Afrique

Bénin (2018), Cameroun (2018), Guinée (2017), Libye (2017), Malawi (2018), Ouganda (2018), République-Unie de Tanzanie* (2016), Tchad (2018)

Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Chine* (2016), Inde (2017), Népal* (2016), République de Corée (2018), République démocratique populaire lao (2018), Samoa (2018), Yémen (2017)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Arménie* (2016), Bélarus (2018), Fédération de Russie (2017), Monténégro* (2016)

Cinq membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2017), Cuba* (2016), Équateur* (2016), Haïti (2018), Venezuela (République bolivarienne du) (2017)

Douze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Autriche (2018), Belgique^a (2017), Canada^b (2017), Espagne (2018), États-Unis d'Amérique* (2016), France (2018), Japon (2018), Norvège* (2016), Pays-Bas* (2016), Suède (2017), Suisse*^c (2016), Turquie^d (2017)

* Membre sortant.

^a A remplacé l'Australie à compter du 1^{er} janvier 2016.

^b A remplacé le Danemark à compter du 1^{er} janvier 2016.

^c A remplacé l'Italie à compter du 1^{er} janvier 2016.

^d A remplacé le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à compter du 1^{er} janvier 2016.